

Réunion du 2 mai à Bruxelles
« Tenir nos promesses en éducation »

Intervention à la session « politique » du matin
de M. Jean-Christophe DEBERRE,
Directeur des politiques de développement à la DGCID
« Les orientations de l'appui français à l'éducation dans les pays en développement »

Depuis le début des années 2000, la France s'est engagée dans un processus de modernisation de son appui à l'éducation des pays en développement et d'alignement avec la communauté des donateurs dans le cadre des grandes initiatives internationales. Elle réoriente ses priorités vers l'éducation de base, ainsi que l'atteste le récent engagement pris récemment à Washington dans le cadre du G7 (300 millions d'euros supplémentaires en 5 ans en financement bilatéral dans le secteur de l'éducation de base des pays africains) et contribue dès cette année aux fonds fiduciaires de l'initiative Fast-Track en plus des contributions bilatérales qui s'adressent en très large proportion aux pays élus ou éligibles à FTI. En matière d'éducation comme dans les autres domaines de l'aide publique au développement, la France est résolument attachée à mettre en œuvre de façon pragmatique les principes de la déclaration de Paris.

Son aide à l'éducation revêt cependant des caractéristiques particulières, s'agissant d'un domaine où elle a tissé avec un certain nombre de pays des liens particulièrement forts sur des bases historiques et linguistiques. Pour ces pays et dans la mesure où ceux-ci sont demandeurs de son appui, la France estime avoir une responsabilité particulière dans le cadre des efforts de la communauté internationale pour progresser vers la scolarisation primaire universelle et la parité complète garçons-filles dans le système scolaire.

3 messages principaux :

- 1- La France est particulièrement attachée à la **qualité du dialogue avec les pays sur les politiques éducatives**, dialogue qui doit être mis en œuvre pour favoriser un véritable partenariat sur les questions d'éducation : partenariat entre les pays et les partenaires technique et financiers, partenariat qui, à l'intérieur du pays s'étend à l'ensemble de ses forces vives (société civile), de façon à promouvoir des politiques éducatives audacieuses, crédibles, portées par tous.

Il serait cependant serait peu productif de prôner l'appropriation des politiques, l'alignement et l'harmonisation sans porter un effort particulier sur **les instruments** qui autorisent et favorisent le dialogue sectoriel. La France y consacre son énergie et une part importante de ses moyens, notamment depuis le forum de Dakar sur l'éducation pour tous : le pôle d'analyse sectorielle en éducation de Dakar, plate-forme d'expertise régionale placé auprès du bureau Afrique de l'Unesco, est ainsi devenu un véritable « pôle de service », à vocation multi-bailleurs, pour aider à **construire dans la durée, avec le souci de pérennité et de renforcement des capacités nationales, les politiques éducatives nationales** visant en priorité l'atteinte des OMD éducation.

2- Quelles politiques nationales ?

Une « bonne » politique nationale est une politique tirée par **la demande économique et sociale**. S'agissant de développement du capital humain, le maître-mot est ici bien sûr « **qualité** », mais pas seulement au sens de qualité des enseignements (que l'on a pu opposer à quantité, alors que, de notre point de vue la qualité des acquis scolaires est consubstantielle à la démarche d'éducation pour tous). La qualité doit être considérée sous une acception plus large ; il s'agit notamment de prendre l'expression « pour tous » au pied de la lettre et la France appuie la mise en œuvre de politiques **favorisant l'équité et luttant contre les inégalités**.

Elle soutient les états dans leur rôle d'organisation de l'offre éducative sur l'ensemble du territoire, dans leur capacité à exercer une vigilance pour que personne ne reste au bord du chemin et à réguler les stratégies et les actions qui sont mises en œuvre au vu des **résultats obtenus**.

3- Au sein de quels partenariats ?

La France entend agir au sein d'une approche la plus harmonisée possible avec l'ensemble des partenaires techniques et financiers. A cet égard, le cadre le plus approprié lui paraît être, incontestablement, **l'initiative Fast-Track**, dans laquelle elle a joué, dès le début de sa création, un rôle moteur.

Cette initiative lui paraît exemplaire en tant que partenariat global bâti autour de l'élaboration et la mise en œuvre au plan national de politiques éducatives à partir d'un cadre de référence partagé et articulant des mécanismes de financement bi et multilatéraux. Cependant du fait de son succès, l'initiative n'est pas exempte de risques de dérive.

Dans cette perspective, **la France réaffirme sa position sur la nécessité de renforcer la qualité des processus d'endossement des pays éligibles à l'initiative** et, s'agissant du fonds catalytique :

- d'en réserver l'accès exclusivement aux pays n'ayant pas encore réalisé la scolarisation universelle ;
- de marquer une priorité affirmée pour **les pays les moins avancés** et de s'assurer du caractère subsidiaire de son utilisation.

En guise de conclusion :

Via un comité d'experts de toutes origines (comité de pairs), la France vient de procéder à une réflexion prospective sur ses grandes orientations en matière d'APD éducation.

L'un des messages importants de cette réflexion est la nécessité de maintenir le cap sur une **approche globale** de l'éducation dans toutes ses dimensions.

Au delà des OMD éducation, qui sont notre cible à court et moyen terme, il est de la responsabilité de l'ensemble des partenaires au développement de soutenir un **développement durable** des systèmes d'éducation et de formation au service des économies et des sociétés des pays en développement.

C'est la dimension du temps et de la durée, prenant en compte les impératifs d'éducation durable et d'insertion des jeunes, qui doit irriguer nos stratégies.

C'est à travers cette **double approche** – la scolarisation primaire universelle dans le cadre du développement de l'ensemble du système d'éducation et de formation / un développement des systèmes d'éducation et de formation qui contribue au développement des PED dans toutes ses composantes (croissance, emploi, formation du capital humain, lutte contre la pauvreté et les inégalités) que la France entend orienter dès aujourd'hui son action dans le domaine de l'éducation.